



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Utilisation du mercure dentaire

Question écrite n° 25325

Texte de la question

M. Daniel Fasquelle attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le mercure dentaire. Aujourd'hui encore, 4 à 5 tonnes de mercure seraient placées chaque année dans la bouche des Français alors que cette substance est considérée comme l'une des 10 plus préoccupantes par l'Organisation mondiale de la santé. Le mercure dentaire participe substantiellement à la contamination des aliments, néfaste pour le corps, et, lorsque ce dernier l'élimine naturellement, il vient polluer l'eau et l'air. Les instances européennes interdisent son utilisation dans la bouche des enfants de moins de 15 ans ainsi que celle des femmes enceintes et allaitantes. Il lui demande quand cette interdiction sera applicable en France et quand elle envisage d'élargir cette interdiction du mercure dentaire à l'ensemble de la population française.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Fasquelle](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25325

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10895

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)